

Mairie 02.99.69.70.52 feins@orange.fr  
Permanences : Maire et Adjointes sur rendez-vous  
Ouverture du secrétariat :  
lundi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h  
mercredi : 13h30 à 16h30  
samedi : 9h00 à 11h30

**Services de garde Services d'urgence**  
Pharmacie : **32 37** (service payant 0,24 mn)  
Médecins de garde : **36 24**  
SAMU : **15**  
Pompiers : **18**  
Général : **112**  
Gendarmerie : **17**

## INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal : le 28 avril 2021 à 20h30

### MAIRIE

Attention : modification de la réglementation routière aux carrefours de la route départementale n°12 et des voies communales « la Maquerais », « la Croix Verte », « la Lande Poscé » et les « Brosses de Poscés ». La sécurisation des lieux donne lieu à un régime **STOP**.

### PRÉFECTURE

Arrêté portant obligation du port du masque en Ille-et-Vilaine du 12 avril 2021.

« Article 2: le port du masque est obligatoire pour tout piéton sur le territoire du département de l'Ille-et-Vilaine, pour les personnes de onze ans et plus. »

« Article 4 : les dispositions du présent arrêté sont applicables jusqu'au 3 mai 2021 inclus. ».

Consultation de l'arrêté sur le site de la commune ou Panneau Pocket.

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

Depuis 2015, la Communauté de communes prend en charge financièrement la destruction des nids de frelons asiatiques, au titre de la préservation de la biodiversité. En effet, cette espèce invasive, prédatrice entre autres des abeilles, est à l'origine de la disparition de nombreuses ruches. Si vous observez un nid, prévenez la FGDON35 au 09 75 53 57 91 ou à l'adresse [secretariat@fgdon35.fr](mailto:secretariat@fgdon35.fr). La FGDON35 se chargera de faire intervenir l'entreprise compétente sur le territoire. La prise en charge financière ne se fera qu'en cas de respect strict de cette procédure et seulement pour les nids de frelons asiatiques.

### CONFÉRENCE

Questions autour de la « propreté » :

accompagner l'enfant à grandir et à devenir autonome

Animée par Monica Mejia, psychologue clinicienne

Le lundi 3 mai 2021 de 20h à 22h

En visio conférence (lien zoom envoyé suite à l'inscription)

Gratuit et ouvert à tous.

Inscription auprès du RIPAME : [ripame@vald'ille-aubigne.fr](mailto:ripame@vald'ille-aubigne.fr) ou 02 23 22 21 87



### INSEE

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...) Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue. A cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'Insee au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur internet. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

Un(e) enquêteur (rice) de l'Insee prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés de la

commune de Feins, il (elle) sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant. Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

## SMICTOM

Collecte des déchets : des changements dans les prochaines semaines

### **Fini les sacs jaunes, place aux bacs !**

A partir du 21 avril 2021, le SMICTOM VALCOBREIZH va doter l'ensemble des foyers du territoire de bacs à couvercle jaune. La conteneurisation rendra nos communes plus propres et sera meilleure pour la santé des agents de collecte. Ces 35000 bacs remplaceront les sacs jaunes que vous utilisez pour la collecte du tri sélectif.

Les consignes restent inchangées : tous les emballages (en carton, en métal et en plastique) seront à déposer dans votre bac, en vrac et sans sac. Dès la réception de votre bac, vous ne devrez plus utiliser de sacs jaunes. Vous pourrez ramener les rouleaux que vous auriez en trop dans votre mairie. 95 % des foyers seront équipés dans bac jaunes de 240 litres.

Ce volume, préconisé par l'éco-organisme CITEO, vous permettra de mettre dans votre bac l'équivalent de ce que vous mettiez jusqu'alors dans 8 sacs jaunes. Afin de vous faciliter le geste de tri, un sac cabas, offert par le SMICTOM, sera remis avec votre bac à couvercle jaune (pour les foyers qui dépendent d'un bac collectif, le sac cabas sera à retirer en mairie).

Pour la commune de Feins, la distribution des bacs à couvercle jaune se fera entre le jeudi 17 juin et le vendredi 25 juin 2021 (selon le planning prévisionnel).

### **Une simplification des consignes de tri.**

A compter de la réception de votre bac à couvercle jaune, vous n'aurez plus de questions à vous poser sur les consignes de tri. Tous les emballages se trient (en carton, en métal et en plastique). Votre pot de yaourt que vous jetiez jusqu'à présent avec vos ordures ménagères sera à déposer, comme tous les emballages, dans votre bac, en vrac et sans sac.

### **Présentez votre bac d'ordures ménagères moins souvent !**

Afin d'optimiser ses tournées de collecte, le SMICTOM incite les usagers à présenter leurs bacs d'ordures ménagères moins souvent. Les foyers qui basculent sur la nouvelle grille tarifaire de convergence bénéficieront automatiquement cette année de la ristourne incitative de 10€ pour bon geste environnemental. Pour en bénéficier ensuite, ils devront présenter leur bac d'ordures ménagères moins d'une fois sur deux au cours de l'année. La simplification des consignes de tri devrait les y aider ! Si votre bac d'ordures ménagères ne vous permet pas de présenter votre bac moins souvent à la collecte, n'hésitez pas à en demander un plus grand auprès des services du SMICTOM.

### **Pas de changement pour les calendriers de collectes.**

Ces évolutions n'ont pas d'incidence sur les jours de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif sur votre commune.

+ d'infos sur le Site Internet du SMICTOM VALCOBREIZH : [www.valcobreizh.fr](http://www.valcobreizh.fr) ou sur la page Facebook.

## DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

La campagne de déclaration des revenus est lancée et les services en ligne de la DGFIP sont ouverts depuis le 8 avril. Pour la 3e année, la déclaration en ligne est obligatoire. **Les contribuables breilliens ont jusqu'au mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 pour la réaliser.** Les usagers qui ne disposent pas d'une connexion internet ou ayant des difficultés à utiliser les outils numériques bénéficient d'une dérogation et peuvent envoyer leur déclaration au format papier avant le 20 mai 2021.

Les services de la Direction régionale des Finances publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine répondent aux questions des usagers et les aident dans leurs démarches. Pour cela, il suffit de nous appeler au : **0809 401 401 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h** (numéro d'appel et service gratuit).

Pour les usager dont la situation ne peut être prise en charge lors d'un contact à distance, la Direction régionale des Finances publiques assurera des permanences dédiées à la campagne déclarative dans les établissements France Services, ainsi que dans plusieurs services de la DRFiP35.

### Secteur de Rennes Nord

France Services Sens-de-Bretagne : 20 avril et 18 mai (matin)  
Trésorerie de Saint-Aubin-d'Aubigné : 19 avril et 17 mai (matin)

## MSA

La MSA Portes de Bretagne, guichet unique du monde agricole et des territoires ruraux, a souhaité renouveler sa politique jeunesse à travers trois axes stratégiques :

- Devenir jeune, vers la prise d'autonomie et de responsabilité
- Être jeune et agir sur son territoire
- Être un jeune acteur de prévention

Ces axes sont déployés par le biais de prestations extra-légales, d'actions territoriales et d'appels à projet.

Parmi ces derniers, notre appel à projets jeunes s'inscrit dans un dispositif national.

Plus d'information sur <https://www.msa.fr>

## CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice peut intervenir dans différentes affaires : problème de mitoyenneté, conflit entre propriétaire et locataire, conflit opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, querelle de voisinage ou de famille, désaccord entre fournisseur et client, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture...

Permanences sur le territoire : Melesse prendre rendez vous auprès de la mairie au 02 99 13 26 26, La Mézière prendre rendez vous auprès de la mairie au 02 99 66 01 99 et Saint Aubin d'Aubigné prendre rendez vous par mail à l'adresse suivante : [michel.cambert@conciliateurdejustice.fr](mailto:michel.cambert@conciliateurdejustice.fr)

## « We Ker, un territoire pour l'emploi »

*We Ker, le réseau des Missions Locales, conseille les jeunes de 16 à 25 ans sur l'accès à l'emploi, à la formation, au logement, à la mobilité et à la santé.*

A partir du 6 avril 2021, dans le cadre des nouvelles mesures sanitaires appliquées pour tout le mois : **Maintien des permanences en présentiel pour les semaines du 12 au 16 avril et du 26 au 30 avril**

- Sens de Bretagne : lundi matin à la Mairie, 9 place de la Mairie
- St Aubin d'Aubigné : mardi matin, mardi après-midi et vendredi matin au PAE, place des Halles.
- Montreuil sur Ille : jeudi matin à la Mairie, 19 rue Alexis Rey

### Possibilités de rdv en distanciel

Lundi matin et jeudi après-midi par téléphone ou en visio conférence

Contact de la conseillère : Karen Wahid – 07.60.84.44.16 - [kwahid@we-ker.org](mailto:kwahid@we-ker.org)

## PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2021

Le vingt-sept janvier deux mille vingt et un, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

**Présents** : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. PORCHER Henri, Mme PACHECO Nathalie, M. PIHUIT Arnaud, Mme LAMBERT Mélanie, M. BOSCHER Matthieu, Mme OLLIVAUX Anne-Cécile, Mme BEAUSSIRE Mélanie, Mme BOYER Pia, Mme FRADIER Isabelle, M. BIARD Pierrick, M. MAGRAS André, Mme LEGRY Christèle, M. BODINAUD Stéphane.

**Secrétaire de séance** : Mme LAMBERT Mélanie

### Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 22 décembre 2021.

## I – PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE

**Dans le cadre des agents promus/promouvables, un agent de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade.**

### Création d'un poste de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction

Publique Territoriale et notamment l'article 33-5,  
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le décret n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la Fonction Publique et notamment l'article 30,  
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,  
Vu l'avis du Comité technique sur les Lignes Directrices de Gestion RH en séance du 14 décembre 2020,  
Vu la délibération n° 074 - 2013 du 29 novembre relative à la détermination des « ratios-promouvables »  
Vu l'arrêté n° 203-2020 en date du 31 décembre 2020 sur les lignes directrices de Gestion à compter du 01 janvier 2021,  
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un agent peut prétendre à une nomination au grade supérieur.

Afin de permettre le déroulement de carrière de cet agent actuellement Rédacteur, Monsieur le Maire propose :

- de créer un poste de **Rédacteur Principal** de 2ème classe à partir du 1<sup>er</sup> juin 2021 d'une durée hebdomadaire de 35/35ème et de fermer le poste de **Rédacteur** d'une durée hebdomadaire de 35/35ème lors de la nomination au grade supérieur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de créer un poste de **Rédacteur Principal** de 2ème classe à partir du 1<sup>er</sup> juin 2021 d'une durée hebdomadaire de 35/35ème et de fermer le poste de **Rédacteur** d'une durée hebdomadaire de 35/35ème lors de la nomination au grade supérieur.

- stipule que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 de la commune,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs à cet avancement de grade.

## II – TRANSFORMATION ERP EN HABITATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal d'un courriel reçu des propriétaires du relais du boulet.

Leur demande porte sur la transformation du rez de chaussée de l'établissement en habitation privée pour leur besoins propres, l'étage de l'immeuble demeurant libre d'utilisation.

L'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 classe le rez de chaussée de l'immeuble en ERP (Établissement Recevant du Public). Ce classement a été obtenu suite à la demande des propriétaires pour la réalisation de salle multi-activités. L'historique de la création de l'ERP est porté à la connaissance des élus.

La commune a édifié un Droit de Prémption Urbain Commercial (DPUC) par délibération le 25 septembre 2015, au motif de préserver les commerces de première nécessité. Les documents relatifs à la mise en place de ce DPUC sont portés à la connaissance des élus.

Afin de préserver le commerce dans le centre bourg et après en avoir débattu, les élus par 11 voix pour et 4 abstentions donnent un avis favorable au maintien de l'ERP.

## III – ÉCOLE PIERRE MARIE CHOLLET : POINT SUR PLANNING DU PERSONNEL COMMUNAL

Madame Pacheco et Mme Olliveaux, en charge des Affaires scolaires, font état des difficultés de recrutement de personnel temporaire, afin de mettre en place le nouveau protocole sanitaire applicable depuis la rentrée 2021.

Afin de respecter les distanciations, les enfants sont séparés au moment du déjeuner, deux groupes ont pris place à la halte-garderie et au restaurant scolaire pour le 1<sup>er</sup> service. La désinfection est effectuée par le personnel communal déjà en place afin d'accueillir le 2<sup>ème</sup> service.

De plus, le personnel communal des services techniques et administratifs sont mis en renfort pour la surveillance cour à la pause méridienne.

## IV – SALLE MULTIFONCTION : AVANCEMENT DU DOSSIER

M. le Maire présente les résultats de l'étude d'impact environnementale et de l'étude loi sur l'eau

ETUDE D'IMPACT

Enjeux principaux du site

Paysage : réalisée une bonne intégration du

bâtiment dans environnement du site

Faune : éviter le dérangement des espèces

présentes sur le site(physique, sonore, lumineux)

Eau : minimiser l'impact des rejets  
sur la qualité de l'eau

## Éviter

Évitement temporel Conservation des haies

## Réduire

Micro-continuités

Éclairage (haie et lames)

Stationnements perméables

## Compenser

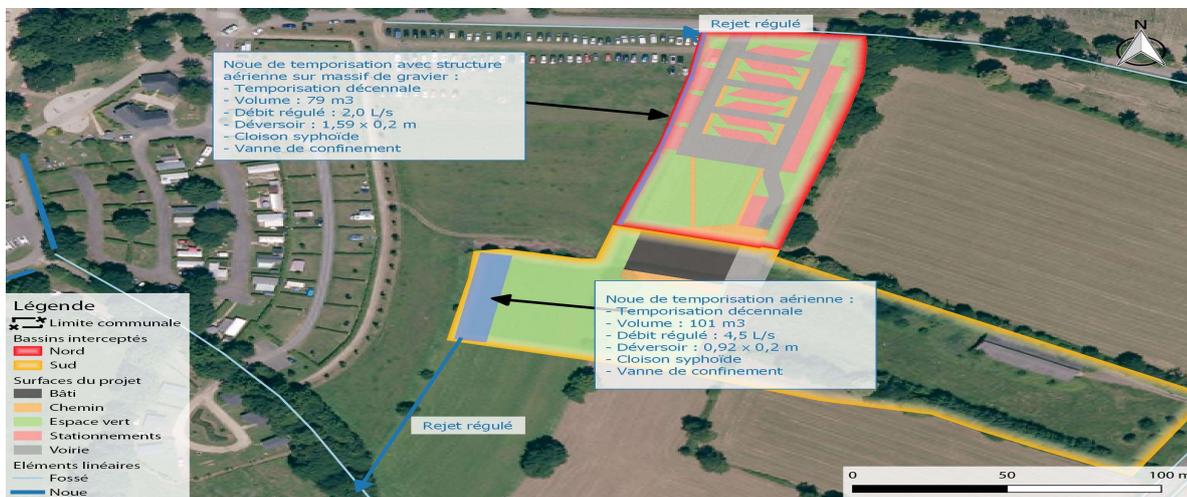
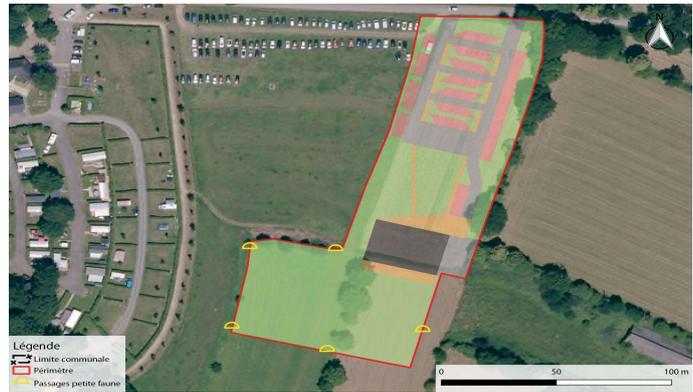
Renforcement du maillage bocager

Gestion des eaux pluviales

## DOSSIER LOI SUR L'EAU

CONTRAINTES Proximité d'un site Natura 2000 avec des milieux aquatiques ou amphibie et des espèces protégées, Bassin versant avec plusieurs points de captage.

ce qui implique un rejet limité des eaux pluviales par temps de pluie (3l/s/ha pour une pluie décennale) et respect de la qualité des eaux de rejet. La mise en place de 2 noues est donc préconisées.



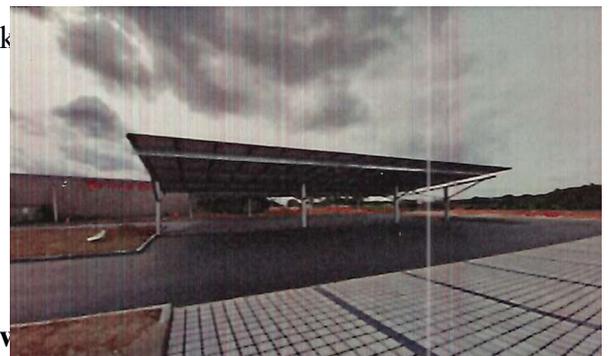
Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide

Discussion sur le projet Ombrières photovoltaïques sur le park  
Le projet d'ombrières photovoltaïques de Melesse a été présentée  
lors de la réunion de restitution des études  
d'impact et loi sur l'eau.

Il s'avère que la hauteur de ces équipements  
(maximum 4m) est incompatible

P'tit Finésien est consultable sur v



avec la faune environnante (chiroptères),  
Au regard de l'étude environnementale,  
la mise en place d'ombrières photovoltaïques  
ne peut être retenu.

## VIII – QUESTIONS DIVERSES

Conseil des sages

L'élu référent Démocratie Participative fait part aux membres du Conseil municipal de la saisine retenue par vote électronique afin d'alimenter les futurs travaux du Conseil des Sages. Cette dernière est issue de ces trois propositions :

Renouvellement urbain et gestion de l'habitat.

Revitalisation du centre bourg pour une commune dynamique.

L'espace public réaménagé.

8 conseillers ont participé à ce vote soit 53 % et 7 se sont abstenus soit 47 %.

Nous retenons les 7 votes pour la revitalisation du centre bourg pour une commune dynamique. Le choix a été présenté au conseil des sages le 12 décembre 2020 lors de la réunion de lancement. La Charte et le règlement intérieur ont été livrés et signés par le conseil des sages. L'élection du bureau désigne le président : M AN-FREVILLE Yves et les deux secrétaires Mme CORMIER Denise et M. GUIBERT Jacques.

Les autres membres du bureau sont : Mme HERVOT Christiane, Mme MONNIER Jacqueline, Mme ROBINAARD Annick, M. MONNIER René, M. BOILEAU Pierre, M. JOLARD Thierry.

La candidature d'une femme est souhaitable afin d'assurer un Conseil de 10 personnes tout en respectant la parité.

Le Président M ANFREVILLE Yves a fait part d'un projet de consultation publique pour questionner les Finésiens sur l'opportunité de mettre en place un marché sur la place du village.

Une distribution de ce sondage sera réalisée avant le 15 avril et il sera mis à disposition sous forme numérique sur le site de la commune ainsi que par le biais de "Panneau Pocket". Le média "Le petit Finésien" est un support également sollicité.

Il est souhaitable également de réserver un espace sur le site de la commune afin d'authentifier, de communiquer sur les objectifs et projets du Conseil des Sages.

Commission finances

**Réunion le 10 février 2021 20h30 Compte administratif et prévisions budgétaires 2021**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15 minutes.

**Conseil municipal**

Prochaines réunions le mercredi 24 février

Calendrier prévisionnel des prochaines réunions les mercredis, 24 mars, 28 avril, 26 mai 2021

## PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 février 2021

Le vingt-quatre février deux mille vingt et un, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

**Présents** : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. PORCHER Henri, M. PIHUIT Arnaud, Mme LAMBERT Mélanie, M. BOSCHER Matthieu, Mme OLLIVAUX Anne-Cécile, Mme BOYER Pia, Mme FRADIER Isabelle, M. MAGRAS André, Mme LEGRY Christèle, M. BODINAUD Stéphane.

**Absents excusés** : Mme PACHECO Nathalie donne pouvoir à M. FOUGLÉ Alain, Mme BEAUSSIRE Mélanie donne pouvoir à M. MAGRAS André, M. BIARD Pierrick donne pouvoir à M. PIHUIT Arnaud.

**Secrétaire de séance** : Mme OLLIVAUX Anne-Cécile.

**Approbation du compte rendu de Conseil municipal.**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2021.

## I – DIA

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 1 888 située « 13, rue d'Aubigné » propriété de la famille BARATTE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption

sur les parcelles citées ci-dessus.

## II – SDE 35 : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 - ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Jean-Yves HONORÉ présente aux membres du Conseil municipal le rapport d'activité 2020 au titre de l'éclairage public.

Ce rapport a été établi grâce à la mise à jour des bases patrimoniales. Celles-ci sont en cours de consolidation, ce qui peut expliquer quelques anomalies.

Dans ce rapport figure des renseignements sur les prestations prises en charge par le SDE35 dans le cadre du transfert de compétence ainsi que des informations réglementaires.

Au travers du document, une partie personnalisée permet de connaître l'état quantitatif et qualitatif du patrimoine ainsi que les préconisations de travaux que le Pôle Éclairage public du SDE 35 propose afin de maintenir les installations en fonctionnement pour les années à venir.

## III – ALSH : VALIDATION DES COMPTES DE RÉSULTAT 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de résultat 2020 au titre de la gestion et animation de l'accueil de loisirs Andouillé Neuville / Feins / Gahard. Le solde pour l'exercice 2020 pour la commune de Feins s'élève à 1 984.06 €.

Après analyse des évolutions de financement entre 2018 / 2020 et le prévisionnel 2021, Il en ressort que les communes adhérentes à l'ALSH financent davantage que les communes extérieures.

Une certaine équité devrait s'opérer.

Après en avoir délibéré, à la majorité, à 14 voix pour et une voix contre, le Conseil municipal valide le compte de résultat 2020 ainsi que le solde de l'exercice 2020 au titre de la gestion et animation de l'accueil de loisirs Andouillé Neuville / Feins / Gahard.

## IV – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET COMMUNE

M. Jean-Yves HONORÉ, premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 faisant apparaître les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	581 510.10	698 442.14	116 932.04
INVESTISSEMENT	190430.64	444 859.72	254 429.08

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget commune et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

## V – COMPTE DE GESTION 2020 : BUDGET COMMUNE

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 du budget commune du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

## VI – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ASSAINISSEMENT

M. Jean-Yves HONORÉ, premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2020 faisant apparaître les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	46 840,20	45 286,27	-1 553,93
INVESTISSEMENT	14 078,68	30 879,24	16 800,56

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget assainissement et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

## VII – COMPTE DE GESTION 2020 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 du budget assainissement du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

## VIII – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ZAC

M. Jean-Yves HONORÉ, premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif du budget ZAC pour l'exercice 2019 faisant apparaître les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
--	----------	----------	----------

FONCTIONNEMENT	25 985,50	33 985,50	8 000,00
INVESTISSEMENT	68 645,06	63 645,06	- 5 000,00

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget ZAC et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

#### IX – COMPTE DE GESTION 2020 : BUDGET ZAC

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 du budget lotissement du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

#### X – SALLE MULTIFONCTIONS : PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le plan de financement prévisionnel réactualisé, dans le cadre du projet de construction de la future salle multifonctions comprenant le bâtiment, les honoraires, équipements cuisine et agencement, acoustique accessibilité sécurisée dont cloison amovible, divers et options.

##### Plan de financement prévisionnel au 24 janvier 2021

DÉPENSES	Montant H.T.	RECETTES	Montant
Bâtiment	<b>856 250 €</b>	DSIL	<b>400 000 €</b>
Honoraires	<b>108 000 €</b>	AUTOFINANCEMENT DONT PRÊT 600 000€	<b>639 000 €</b>
Équipement cuisine et agencement	<b>88 750 €</b>	Leader	<b>51 000 €</b>
Acoustique accessibilité sécurisée dont cloison amovible	<b>125 000 €</b>	F.S.T.	<b>150 000 €</b>
Divers et options	<b>62 000 €</b>		
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>1 240 000 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>1 240 000 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel.

#### XI – SALLES MULTIFONCTIONS – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre de la création d'une salle multifonctions. Cette demande de subvention doit être sollicitée à la Préfecture d'Ille et Vilaine.

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Montant en Euros hors taxe

DÉPENSES	Montant H.T.	RECETTES	Montant
Bâtiment	<b>856 250 €</b>	DSIL	<b>400 000 €</b>
Honoraires	<b>108 000 €</b>	AUTOFINANCEMENT DONT PRÊT 600 000€	<b>639 000 €</b>
Équipement cuisine et agencement	<b>88 750 €</b>	Leader	<b>51 000 €</b>
Acoustique accessibilité sécurisée dont cloison amovible	<b>125 000 €</b>	F.S.T.	<b>150 000 €</b>
Divers et options	<b>62 000 €</b>		
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>1 240 000 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>1 240 000 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, s'engage à solliciter la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### XII – SALLES MULTIFONCTIONS – DEMANDE DE SUBVENTION FST

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale dans le cadre de la création d'une salle multifonctions. Cette subvention doit être sollicitée au Département d'Ille et Vilaine.

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

**Montant en Euros hors taxe**

<b>DÉPENSES</b>	Montant H.T.	<b>RECETTES</b>	Montant
Bâtiment	<b>856 250 €</b>	DSIL	<b>400 000 €</b>
Honoraires	<b>108 000 €</b>	AUTOFINANCEMENT <b>DONT PRÊT 600 000€</b>	<b>639 000 €</b>
Équipement cuisine et agencement	<b>88 750 €</b>	Leader	<b>51 000 €</b>
Acoustique accessibilité sécurisée dont cloison amovible	<b>125 000 €</b>	F.S.T.	<b>150 000 €</b>
Divers et options	<b>62 000 €</b>		
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>1 240 000 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>1 240 000 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, s'engage à solliciter la demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **XIII – SALLES MULTIFONCTIONS – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS LEADER**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une demande de subvention au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (LEADER) dans le cadre de la création d'une salle multifonctions. Cette subvention doit être sollicitée au Pays de Rennes.

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

#### **Montant en Euros hors taxe**

<b>DÉPENSES</b>	Montant H.T.	<b>RECETTES</b>	Montant
Bâtiment	<b>856 250 €</b>	DSIL	<b>400 000 €</b>
Honoraires	<b>108 000 €</b>	AUTOFINANCEMENT <b>DONT PRÊT 600 000€</b>	<b>639 000 €</b>
Équipement cuisine et agencement	<b>88 750 €</b>	Leader	<b>51 000 €</b>
Acoustique accessibilité sécurisée dont cloison amovible	<b>125 000 €</b>	F.S.T. •	<b>150 000 €</b>
Divers et options	<b>62 000 €</b>		
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>1 240 000 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>1 240 000 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, s'engage à solliciter la demande de subvention au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (LEADER) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **XIV – SALLES MULTIFONCTIONS – FINANCEMENT – OFFRES DE PRÊT**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la démarche effectuée auprès de quatre organismes bancaires pour le financement de la salle multifonction.

A ce jour, 4 organismes bancaires ont répondu :

- Le Crédit Agricole,
- L'Agence France locale,
- La Banque des Territoires,

la Banque Postale

Sur une période de remboursement de 20 ans, les propositions à taux fixe s'échelonnent entre 0,66 % et 1,10 %, sur 25 ans les taux s'échelonnent entre 0,83 % et 1,10 %. Les taux ne sont garantis que sur 48h

Aux taux en vigueur, le choix se porterait sur un financement sur 25 ans., Afin de se positionner définitivement, les taux étant fluctuants, une nouvelle évaluation des offres devra être proposée pour le prochain conseil municipal.

### **XV – QUESTIONS DIVERSES**

#### **Demande achat de terrain :**

Une demande d'achat de terre agricole, de la part d'un particulier, est arrivée en mairie concernant les parcelles B 699, B 687, B 688.

Les parcelles convoitées étant des parcelles exploitées par un agriculteur, le conseil municipal ne répond pas favorablement à cette demande.

**PLUi modification simplifiée n°2 :**

**LINÉAIRE COMMERCIAL :** afin de pérenniser l'activité commerciale, le linéaire commercial est défini pour tous les commerces du centre bourg.

**ÉVOLUTION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CLÔTURES :** les propositions d'évolution des dispositions en terme de clôture sur rue ou en mitoyenneté sont présentées et débattues. Un travail d'approfondissement doit être engagé afin d'évaluer l'impact de ces dispositions.

**Cantine :** au vu de la disponibilité des personnels et des contraintes sanitaires, le contrat de fourniture de repas avec la Maffray est prolongé jusqu'à la fin de la période scolaire, soit le 6 juillet.

**Commission finances**

Réunion le mercredi 17 mars 2021 à 20h30 => Affectation de résultats et Budgets prévisionnels 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures.

**Conseil municipal**

Calendrier prévisionnel des prochaines réunions les mercredis 31 mars, 28 avril, 26 mai 2021.

**INFORMATION**

**FNCiDFF**  
Fédération nationale des CIDFF

**CIDFF**  
Centre d'information  
sur les droits des femmes  
et des familles  
Ile-et-Vilaine

**Lutter contre les violences sexistes  
en période de confinement Covid-19**

Les services d'aide aux femmes  
victimes de violences des CIDFF continuent  
à accueillir les femmes.

**Contactez-nous au  
02 99 30 80 89  
du lundi au vendredi  
de 9 à 17h**

**urgence :**  
17 ou 112 (Police/Gendarmerie) - 18 ou 112 (pompiers)  
114 (n° pour sourde / malentendante)

**Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois au plus tard.**

<b>Dépôt légal :</b> 37	<b>Directeur de la publication :</b> Alain FOUGLÉ	<b>Réalisation :</b> Mairie de FEINS	<b>Nombre d'exemplaires :</b> 120
-------------------------	---	--------------------------------------	-----------------------------------